

Nr. 230
Mai
2024

Arsig
Infos

MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE

DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

NOTRE ÉLEVAGE FACE AU DÉFI DE LA MULTI-PERFORMANCE

DYNAMIQUES OBSERVÉES

ADAPTATIONS ET PERSPECTIVES

Dès 11h

1. DISCOURS DU PRÉSIDENT, LAURENT MORELLE
2. BILAN DES **ACTIVITÉS 2023**
3. PRÉSENTATION DE CHANTAL RETTIGNER (AFSCA):
« **SITUATION SANITAIRE EN EUROPE,
IMPACT SUR LE COMMERCE D'ANIMAUX** »
4. PRÉSENTATION DE OLIVIER DUPIRE (INGÉNIEUR AGRO-
ÉCONOMISTE, DIPLÔMÉ D'AGROPARISTECH.):
« **NOTRE ÉLEVAGE FACE AU DÉFI DE LA MULTI-PERFORMANCE:
DYNAMIQUES OBSERVÉES, ADAPTATIONS ET PERSPECTIVES** »
5. QUESTIONS / RÉPONSES
6. INTERVENTIONS DES MINISTRES
WILLY BORSUS & DAVID CLARINVAL
OU DE LEURS REPRÉSENTANTS
7. LUNCH

20 ^{DÈS 11H}
JUIN

SIÈGE DE L'ARSIA À CINEY

INSCRIPTION SUR [ARSIA.BE/AG-2024](https://arsia.be/ag-2024)



« TARIR MALIN »

UN OUTIL À LA DISPOSITION DE TOUS LES ÉLEVEURS LAITIERS

La santé mammaire est un enjeu économique et social central pour le secteur laitier.

Elevéo asbl, le Comité du Lait et l'ARSIA restituent depuis plus de 10 ans des indicateurs synthétiques de santé mammaire à destination des vétérinaires et des éleveurs.

Le principe a été revu sous la forme d'un nouvel outil, « Tarir malin ».

Rencontre avec l'un de ses concepteurs, Edouard Reding.



Bioingénieur, Edouard Reding est Adjoint à la Direction des Services d'Elevéo, société du groupe AWE pour laquelle il travaille au sein des services « Bovins Lait » et « Technico-Economique ».

Depuis 2010, il accompagne des projets relatifs à la santé et la production des vaches laitières ainsi qu'à la durabilité des exploitations. Auparavant, il a œuvré dans le cadre de projets Région Wallonne, à savoir « LAECEA » et « Mammiscan », portant sur la santé mammaire. Ces projets, menés de front avec la Faculté de Médecine Vétérinaire lui ont permis de collaborer avec les différentes structures wallonnes d'accompagnement des éleveurs.

Quelle est l'origine du projet ?

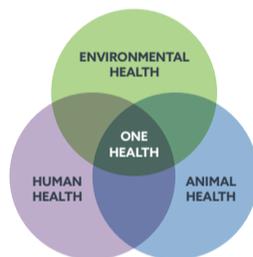
E. Reding : En travaillant sur la thématique santé mammaire avec les vétérinaires de l'ULg, nous avons réalisé qu'il était possible et intéressant de l'aborder de manière exhaustive, en regroupant tous les problèmes associés aux mammites sous le dénominateur commun du spectre économique. Autrement dit, « Si je n'avais pas de problèmes de santé mammaire dans mon élevage, que gagnerais-je en plus ? ». Il s'agissait donc d'une approche englobante afin d'estimer ce que l'on perdait suite aux différents coûts générés par les mammites : sous-production, mammites cliniques, réforme précoce, pénalités « qualité » à la laiterie.

Nous avons confronté des indicateurs épidémiologiques à cette performance économique. Comment les animaux se contaminent-ils en cours de lactation et d'une lactation à l'autre au moment du tarissement ? Comment guérissent-ils d'une lactation à l'autre ? De ces études, nous retiendrons comme enseignement principal que les pertes économiques associées à la santé mammaire sont fortement corrélées au taux de guérison des vaches malades au moment du tarissement.

Depuis 12 ans, nous éditons un Dossier de Santé Mammaire (DSM) vers une centaine d'éleveurs membres du contrôle laitier Elevéo.

Plus récemment, une autre impulsion importante fut l'intérêt appuyé des autorités sanitaires pour la lutte contre l'antibiorésistance et donc la promotion de l'usage raisonné des antibiotiques (AB) en ferme ; s'en suit la création de l'AMCRA et de nouvelles attentes sociétales dans le cadre du concept One Health.

Dans ce contexte, le DSM s'est révélé être un outil complexe mais pertinent qui pouvait potentiellement profiter à un bien plus grand nombre d'éleveurs en Wallonie tout en focalisant sur la problématique du tarissement. Elevéo a donc investi dès 2022 dans cette idée et a développé un nouvel outil accessible à tous et ciblant le tarissement raisonné des vaches : « Tarir Malin ».



Quelles données sont-elles nécessaires et exploitées dans l'outil « Tarir Malin » ?

L'objectif est de répondre simplement à une question basique : dois-je utiliser un antibiotique au tarissement de ma vache, et si oui lequel ? Afin que tous les éleveurs puissent bénéficier de la réponse, nous avons choisi de nous appuyer sur les données du laboratoire du Comité du Lait (CdL). En effet, quasi tous les producteurs laitiers livrent à une laiterie qui confie le suivi de la qualité du lait de tank au CdL. Potentiellement, tout éleveur membre cotisant Elevéo peut donner l'accès à Elevéo à la qualité du lait de tank (dont notamment la concentration en cellules somatiques). En pratique, c'est très facile et accessible dans l'onglet « Paramètres » de l'espace personnalisé myCDL accessible en ligne aux producteurs.

Quel est le contenu de « Tarir Malin » ?

Dans un même document clair et synthétique (voir ci-dessous), le producteur découvre au recto si son troupeau est suffisamment sain que pour pouvoir envisager le tarissement de certaines vaches sans antibiotiques (principe feu vert/feu rouge). Le verso cible quant à lui non seulement les animaux concernés par cette

possibilité (obturateur sans antibiotiques), mais aussi (et surtout !) rassemble l'ensemble des informations disponibles afin de choisir au mieux avec son vétérinaire la stratégie thérapeutique (l'antibiotique) à privilégier pour guérir les vaches malades.

**Vous êtes membre Elevéo ?
Vous ne recevez pas encore le document « Tarir Malin » ?**

Contactez Elevéo (bovin.lait@awegroupe.be) pour le recevoir gratuitement.

Qui sont les éleveurs concernés ?

Elevéo publie « Tarir Malin » à tous ses membres cotisants connus comme producteurs laitiers (soit membres du contrôle laitier Elevéo, soit autorisant Elevéo à accéder aux données de qualité du lait au CdL).

Ce document est envoyé mensuellement aux éleveurs par mail, stocké dans le portail MyAwenet et maintenant disponible dans le portail CERISE.

Comment interpréter et utiliser Tarir Malin ?

Parmi les conseillers de la ferme, le vétérinaire d'exploitation est naturellement le partenaire privilégié de la santé mammaire du troupeau. Il a donc été décidé que l'outil « Tarir malin » devait être mis dans les mains des éleveurs ET de leurs vétérinaires. Pour simplifier les recherches des vétérinaires, moyennant un abonnement annuel à « MyAwenet encadrant », nous avons aussi créé à leur intention un document « Résumé clientèle » ; une ligne par ferme permet de voir d'un coup d'œil le statut du troupeau, le nombre d'animaux à tarir avec ou sans antibiotiques...

« J'invite vivement chaque éleveur à solliciter et/ou écouter son vétérinaire car il est le plus à même de lui conseiller un traitement ou non, entre autres sur base des données du document « Tarir Malin ». Un fois dans la ferme, on envisage ce conseil en tenant compte du logement, de l'alimentation et d'autres éléments absents de l'algorithme Tarir Malin », insiste E. Reding.

Quels sont les retours du terrain ?

« Tarir Malin » est globalement apprécié par les éleveurs laitiers, en termes de vulgarisation et de simplicité d'utilisation. Pour nous, ce qui compte, c'est qu'ils en retirent une plus-value économique grâce à l'amélioration de la santé du troupeau, en activant des leviers tels que l'hygiène, l'alimentation... et la stratégie thérapeutique au tarissement avec l'aide de leur vétérinaire.

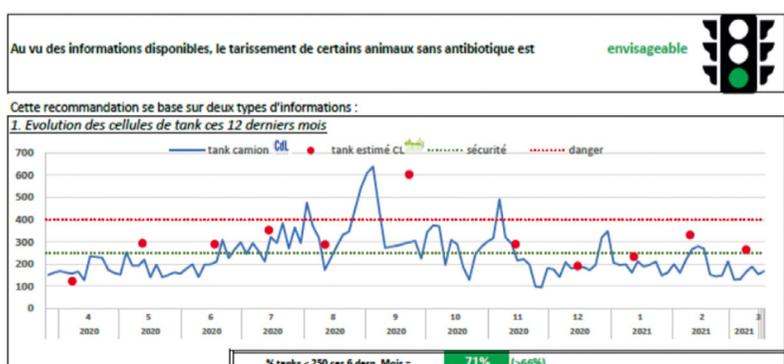
Comment évaluez-vous l'outil depuis sa création et quel serait son avenir ?

On pourrait bien entendu se pencher sur l'amélioration du niveau de santé mammaire du millier de fermes bénéficiant de cet outil... Mais il s'agit d'une problématique multifactorielle : saison, météo, hygiène, management... On en sortirait de grandes moyennes, avec des écarts type qui cacheraient bien des choses... !

Par contre une démarche intéressante serait d'encourager les éleveurs à encoder le traitement ou non de chaque vache, au tarissement dans MyAwenet. Cela permet non seulement d'évaluer l'efficacité de chaque traitement dans « Tarir Malin » à l'échelle de la ferme mais aussi de comprendre globalement si certaines stratégies sans antibiotiques pratiquées en Wallonie permettent de garder des animaux sains. Malheureusement, actuellement, nous ne disposons pas de suffisamment de traitements au tarissement encodés dans nos outils pour tirer des conclusions robustes.

Quelle idée maîtresse émerge du projet « Tarir Malin » ?

L'algorithme utilisé dans « Tarir Malin » est validé par un consensus scientifique européen. Au vu de la situation et des données disponibles pour les troupeaux wallons, il révèle le constat édifiant qu'un troupeau sur deux pourrait se passer de traitement antibiotique sur les vaches saines. D'autre part, tous troupeaux confondus (sains ou malades), une vache sur deux peut se passer d'AB. Derrière cela, n'oublions pas l'objectif prioritaire : guérir les vaches malades durant cette phase de repos incontournable. Tarir, oui... mais Malin !



BESNOITIOSE

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RENDANT LE DÉPISTAGE OBLIGATOIRE EST PUBLIÉ!

En mars dernier, un Arrêté Ministériel (AM) relatif aux mesures d'urgence à appliquer afin de prévenir l'apparition de la besnoitiose bovine en Belgique a été publié. Parallèlement, l'Arrêté Royal (AR) relatif aux « vices rédhibitoires » a été adapté pour inclure la besnoitiose.

Il s'agit là de deux bonnes nouvelles tant pour la santé de nos troupeaux bovins que pour la protection juridique de l'éleveur confronté à l'achat d'un animal positif.

Notre pays étant encore actuellement épargné par la besnoitiose bovine, il s'agit d'éviter à tout prix son introduction sur notre territoire par le biais des importations. C'est pourquoi entre 2018 et 2022, le dépistage sérologique lors de l'importation d'un animal d'un pays à risque était systématiquement réalisé et pris en charge par le Fonds Sanitaire. Suite à l'augmentation substantielle du nombre de bovins importés, il a été décidé de ne plus assurer la prise en charge de ce dépistage par la collectivité mais bien par les détenteurs qui importent ces animaux. Une base légale imposant le dépistage était nécessaire. C'est désormais chose faite suite à l'entrée en vigueur de cet AM qui prévoit également d'autres mesures visant à « rattraper » les dépistages non réalisés depuis l'arrêt du dépistage systématique, et à

imposer l'élimination rapide des animaux confirmés infectés (cf édition ARSIA Infos nr 225 - Décembre 2023).

L'AM impose donc le dépistage par ELISA à l'introduction des bovins provenant d'un pays "à risque" (France, Italie, Espagne, Portugal, Hongrie) ainsi qu'une série de mesure de gestion dans les troupeaux pour lesquels des bovins infectés ont été dépistés ou des bovins "à risque" (bovins qui n'ont pas été dépistés) ont séjourné.

L'AM prévoit 12 mois pour réaliser le "rattrapage" (dépistages non réalisés à l'import). Les bovins à risque non testés seront donc ajoutés automatiquement aux futurs maintiens IBR.

Les bovins importés dans des troupeaux d'engraissement pur seront également soumis à l'obligation de dépistage. Pour rappel, un nouvel AR relatif à l'IBR attendu pour début mai prévoit également d'impo-

ser le dépistage IBR à l'achat (1 seule prise de sang) de bovins dans les troupeaux d'engraissement pur autres que les ateliers d'engraissement des veaux de boucherie.

L'AR relatif aux vices rédhibitoires dans les ventes ou échanges d'animaux domestiques, comprend désormais la besnoitiose dans la liste des maladies concernées. Cette législation a pour but de protéger les acheteurs d'animaux porteurs de vices cachés et leur permet de se soustraire à la nécessité de prouver que le vice constaté (un animal infecté par la besnoitiose en l'occurrence) est antérieur à l'achat.

Attention toutefois! La législation en vigueur pour les transactions nationales ne s'applique pas dans le cadre des échanges internationaux. Dans cette situation, la vente ne peut être annulée que soit d'un commun accord avec le vendeur, soit sur base d'une convention de vente le prévoyant et dont un modèle est disponible sur le site internet de l'ARSIA.

La besnoitiose bovine, ou « maladie de la peau de l'éléphant », est liée au parasite *Besnoitia besnoiti* et transmise principalement par des insectes piqueurs (taons, mouches, ...) ou par les aiguilles d'injection.

Certains animaux infectés ne présentent aucun signe et participent pourtant à la propagation dans les troupeaux indemnes. Lorsqu'un bovin présente des symptômes, la maladie évolue en 3 phases :

- Phase 1 : syndrome grippal.
- Phase 2 : œdèmes dans les zones déclives (auge, fanon, mamelles) et/ou au niveau de la tête.
- Phase 3 : épaississement et plissement de la peau et perte des poils. Amaigrissement, difficulté à se déplacer.

IBR

CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS DANS LES ÉTABLES DE NÉGOCE

L'ARSIA lance un appel à la vigilance quant au risque de contamination IBR, liée aux achats. En effet, nous avons constaté depuis mars une recrudescence du nombre de cas d'achats de bovins infectés et déjà une perte de statut indemne liée à l'achat d'un taureau.

Aucune de ces infections n'a pour origine le troupeau de provenance. Autrement dit, la totalité de ces bovins ont été infectés durant leur période de transit, dans les étables de négoce.

Les achats constituent le premier facteur de risque d'infection d'un troupeau par l'IBR.

La gestion de ce risque repose donc exclusivement sur les mesures prises dans les troupeaux acheteurs.

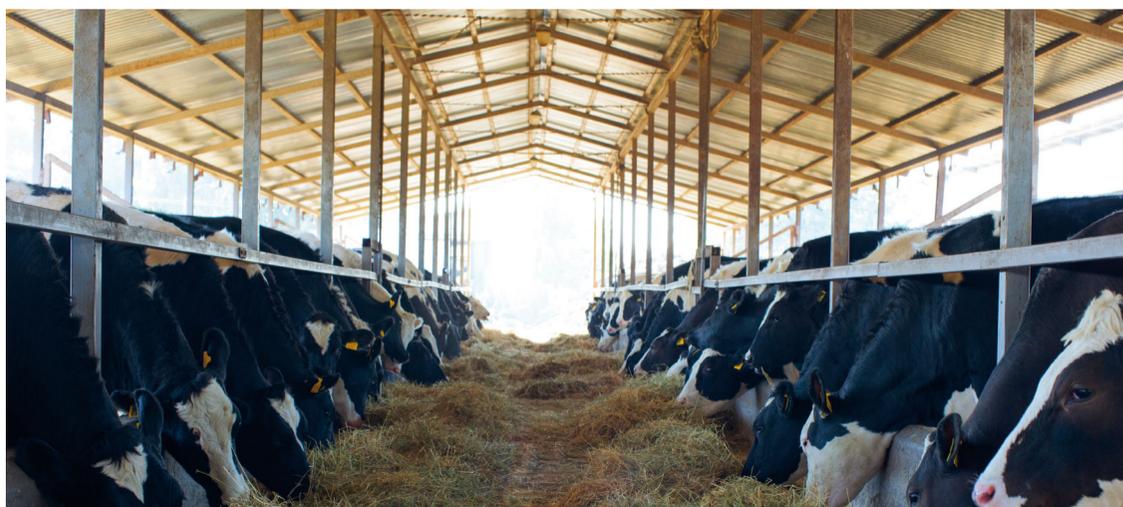
Dans un contexte de risque accru et en l'absence de garanties sanitaires durant la période de transit des animaux, l'ARSIA recommande aux détenteurs de troupeaux d'élevage d'éviter d'acheter des animaux par le biais de leur négociant et de privilégier l'achat en direct dans les exploitations d'origine.

Toutefois, si l'achat ne peut être évité, l'ARSIA rappelle les mesures capitales de biosécurité :

- garder les nouveaux bovins à l'écart du reste du troupeau,
- réaliser les prises de sang d'achat le plus rapidement possible,
- et SURTOUT ne pas sortir les animaux de leur isolement sur base d'un test ELISA négatif à la première prise de sang.

Par les termes de "mise à l'écart", l'idéal est d'héberger les nouveaux arrivants dans des locaux séparés du reste du troupeau. Lorsque ce n'est pas possible, il est impératif de s'assurer que les animaux mis à l'isolement ne puissent avoir aucun contact direct avec d'autres bovins du troupeau et ne partagent pas le même point d'eau.

Pour tout renseignement relatif à l'IBR, n'hésitez pas à contacter le service Administration de la santé de l'ARSIA, par téléphone au 083 23 05 15 - Option 4, ou par e-mail (admin.sante@arsia.be)



FIÈVRE CATARRHALE OVINE

UN VACCIN DÉSORMAIS DISPONIBLE EN BELGIQUE

Objectifs: protéger nos ovins et bovins contre la FCO et endiguer l'épizootie qui menace l'Europe ... et la Belgique

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO de type 3) a refait son apparition en force en automne dernier en particulier chez nos voisins hollandais. Avec l'arrivée des beaux jours, elle va inévitablement s'installer chez nous en provoquant des signes cliniques importants chez nos animaux. Jusqu'ici, il n'y avait pas de vaccin disponible.

En raison de la situation d'urgence liée à l'épizootie de FCO 3 en Europe, une solution d'urgence a heureusement été trouvée en collaboration avec le SPF Santé publique, l'AFSCA, l'AFMPS et la firme pharmaceutique Syva.

Dès la mi-mai, l'AFMPS a en effet autorisé l'utilisation du vaccin Syvazul BTV 3 contre la FCO 3, destiné aux ovins et aux bovins.

L'objectif est de protéger les animaux contre les signes cliniques et la mortalité, les moutons étant l'espèce la plus sensible.

Son utilisation est autorisée pour une période d'un an ou jusqu'à ce qu'un vaccin titulaire d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) soit disponible. Nous attirons votre attention: sans celle-ci, **le vaccin actuellement disponible ne permet pas les certifications pour l'export.**

Rapporter les effets indésirables à l'AFMPS est indispensable pour se faire une idée plus précise de la sécurité et de l'efficacité du vaccin concerné. Ce sera la tâche des vétérinaires qui notifieront donc directement tout effet indésirable, via le système national de notification pour les médicaments à usage vétérinaire de l'AFMPS.

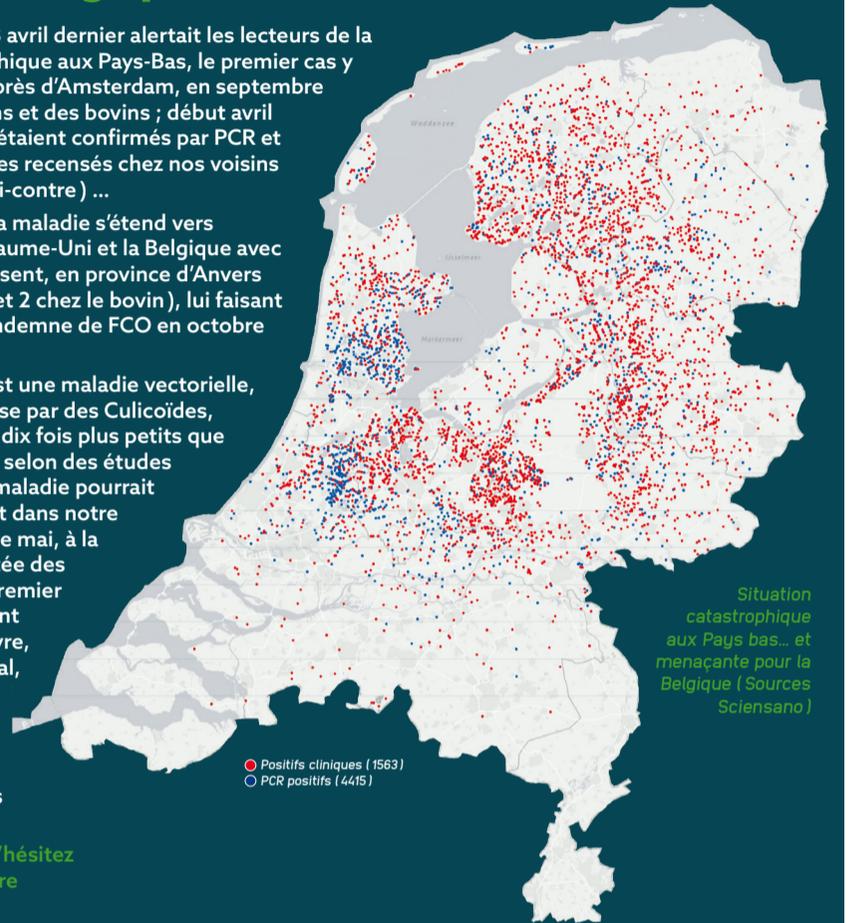
FCO : la Belgique menacée

Notre édition du 18 avril dernier alertait les lecteurs de la situation catastrophique aux Pays-Bas, le premier cas y ayant été identifié près d'Amsterdam, en septembre 2023, chez des ovins et des bovins; début avril 2024, 4 415 foyers étaient confirmés par PCR et 1 563 foyers cliniques recensés chez nos voisins du Nord (Cf carte ci-contre) ...

La progression de la maladie s'étend vers l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Belgique avec 7 foyers jusqu'à présent, en province d'Anvers (5 chez le mouton et 2 chez le bovin), lui faisant perdre son statut indemne de FCO en octobre 2023.

Parce que la FCO est une maladie vectorielle, c'est-à-dire transmise par des Culicoïdes, petits moucheron dix fois plus petits que des moustiques, et selon des études prévisionnelles, la maladie pourrait s'étendre largement dans notre pays, dès ce mois de mai, à la faveur de la remontée des températures. Le premier mouton belge atteint présentait de la fièvre, un écoulement nasal, de la raideur et des symptômes respiratoires. Soyez bien attentifs aux signes suspects ...

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire.



ABONNEMENT PARASITO

PENSEZ-Y!

Avec le retour bienvenu des animaux en prairie, n'oublions toutefois pas celui d'indésirables vers gastro-intestinaux.

Lutter contre l'apparition de résistance aux antiparasitaires et réduire leur impact écologique ainsi que leur budget élevé pour l'éleveur sont toujours plus d'actualité. Le tout est possible en souscrivant à notre « abonnement Parasito » pour bovins, ovins, caprins, camélidés et chevaux. Pour un tarif réduit, il consiste en un suivi annuel, basé sur une série complète d'analyses sur prélèvements de matières fécales et/ou de sang, réalisés à des périodes "clés" de la saison de pâturage.

Parlez-en à votre vétérinaire et n'hésitez pas à contacter l'ARSIA!

Infos complètes sur notre site



Visionnez notre vidéo!



LES ABONNEMENTS « PARASITO » SONT RÉSERVÉS AUX ÉLEVEURS BOVINS ET OCCC COTISANTS **arsia***
Plus d'infos ► Bovins / chevaux: thierry.petitjean@arsia.be ► Ovins / Caprins / Camélidés: francois.claine@arsia.be